

« Aujourd'hui, les enjeux sont plus importants que le titre »



Actuel secrétaire municipal de Blonay, Jean-Marc Guex s'apprête à céder son fauteuil pour celui d'adjoint.

Fusion

Dans un peu plus d'un mois, la nouvelle Commune de Blonay – Saint-Légier fera ses premiers pas. Futur secrétaire municipal adjoint, Jean-Marc Guex revient sur l'unification des deux administrations, qui ne se fait pas sans accroc.

Texte et photos:
Rémy Brousoz

«Venez, notre salle de conférence étant occupée, on va s'installer dans le bureau du syndic», sourit Jean-Marc Guex. L'actuel secrétaire municipal de Blonay nous précède dans le dédale de couloirs de la Maison de Commune, «son» fief pour quelques semaines encore. À partir du 1er janvier prochain, c'est d'ici que sera pilotée la nouvelle Ville de Blonay – Saint-Légier et ses près de 12'000 administrés. «Une partie des collaborateurs saint-légierins ont emménagé début octobre», indique notre hôte, qui assure qu'au terme d'une semaine de remue-ménage, tout est rentré dans l'ordre. La manœuvre n'est cependant pas terminée. «D'autres services doivent encore s'installer ces prochaines semaines. Le but est que tout soit terminé d'ici au 17 décembre, histoire que tout le monde passe un Noël tranquille, sans fusion à l'esprit», rigole Jean-Marc Guex.

Entreprise mandatée

Deux administrations qui s'unissent pour n'en former qu'une. Vaste opération, dont a accepté de nous parler celui qui sera le numéro deux de cette nouvelle entité, après Jacques Steiner, actuel secrétaire municipal de St-Légier – La Chiésaz. «Il y aura sept services (voir encadré), correspondant au nombre d'élus municipaux, expose Jean-Marc Guex. Au total, plus de 150 personnes travailleront au sein de l'entité. Comme le prévoyait la

convention de fusion, il n'y a eu aucun licenciement et tous les collaborateurs ont été engagés aux mêmes conditions qu'avant», affirme notre interlocuteur.

C'est à une entreprise externe neuchâteloise – Compas Management Services – qu'a été confiée la mission d'évaluer les aspirations et les compétences de chaque employé, cadres compris. «Plus d'une centaine d'entretiens ont été menés. Le but était de replacer tout le monde au poste le plus adéquat», souligne le Blonaysan. L'organigramme a ensuite été validé par les deux Municipalités. «Notre objectif était que tout le monde connaisse sa future situation avant le 30 juin 2021.»

Tensions existantes

Chaque nouveau service comptera un seul responsable. Autant dire que le processus a parfois pris des airs de compétition, avec certaines frustrations à l'arrivée. De quoi entraîner des conséquences sur l'ambiance de travail? «Nous avons une situation compliquée au sein de l'un des futurs services», admet Jean-Marc Guex. Le secrétaire souligne que les conditions ne sont pas évidentes pour tout le monde. «À la base, certains collaborateurs étaient opposés à la fusion. Si à cela s'ajoute une fonction qui leur

échappe, c'est compréhensible qu'il y ait certaines tensions.»

Lui-même s'est retrouvé en concurrence avec son homologue Tyalo, qui a finalement obtenu le poste. «Ç'a été un peu difficile lors de l'annonce», reconnaît le Blonaysan, qui a occupé la fonction de secrétaire municipal durant 22 ans. «Mais j'ai finalement pris cela de manière positive. Aujourd'hui, les enjeux sont plus importants que le titre. Et puis il faut dire que même s'ils n'ont pas obtenu la plus haute place, la plupart des cadres se retrouveront avec davantage de responsabilités qu'actuellement.»

Optimisation prévue

Un personnel conservé dans sa totalité, et ce dans les mêmes conditions qu'auparavant. Cette situation permettra-t-elle de procéder à des économies de fonctionnement, argument souvent mis en avant dans les processus de fusion? «Chaque départ va être analysé, répond Jean-Marc Guex. Pour l'heure, aucune réduction n'a été prévue par les autorités, mais il est clair qu'à terme il s'agira d'optimiser l'administration. À mon avis, cette visée ne concernera en tout cas pas le personnel qui travaille sur le terrain, étant donné que les surfaces et routes à entretenir ne vont pas diminuer.»



La Maison de Commune de Blonay deviendra le siège de la nouvelle entité.

Un coeur installé à Blonay

La nouvelle Commune de Blonay – Saint-Légier comptera sept services: «Administration générale», «Finances», «Espaces publics», «Patrimoine», «Bâtiments», «Société» et «Urbanisme et travaux». Certains d'entre eux seront divisés en plusieurs secteurs. La plupart des services administratifs seront installés dans les locaux de l'actuelle Maison de Commune de Blonay, qui accueillera aussi la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants. Le service «Urbanisme et travaux» sera quant à lui installé à Saint-Légier.



La minute de l'expert

Xavier Grandjean, conseiller financier avec brevet fédéral, Retraites Populaires.

La meilleure solution de l'épargne jeunesse

La naissance d'un enfant est un moment magnifique dans une vie. Les parents imaginent déjà son avenir, ce qu'il va choisir comme parcours professionnel ou hobbies. Et ils souhaitent simplement sa réussite et son bonheur.

En vue de ceci, grands-parents, parents, parrains, marraines pensent à épargner pour son futur et ses divers projets. Que ce soit les études, un achat important, un séjour linguistique, les occasions ne manqueront pas.

De la petite pièce de Vreneli des années 60 jusqu'aux comptes jeunesse à taux explosifs des années 80, les solutions de prévoyance destinées aux enfants sont nombreuses. Quelles solutions d'épargne choisir?

La première consiste dans l'ouverture d'un compte épargne jeunesse auprès d'une banque, au bénéfice d'un taux d'intérêt préférentiel, et dont le capital sera disponible à la majorité de votre enfant. Les montants que

vous désirez verser sont à votre libre choix.

Une autre solution consiste dans la mise en place d'une police d'assurance-vie avec des primes et un terme fixes, généralement à la majorité de l'enfant. Cette variante vous offre un taux d'intérêt garanti sur toute la durée du contrat, celui-ci est en règle générale supérieur au taux préférentiel d'un compte épargne. Cependant vous avez l'obligation de vous acquitter de la prime durant toute la durée contractuelle.

Enfin, une alternative novatrice vous permet de bénéficier de la flexibilité du montant épargné et de fixer librement la durée du contrat. Ainsi, votre enfant, de 18 à 25 ans, aura le choix entre le versement du capital accumulé ou le paiement d'une rente temporaire.

Quelle que soit la solution que vous choisirez, nous vous encourageons à débiter l'épargne en faveur de votre enfant aussi tôt que possible, afin qu'il puisse réaliser ses rêves et projets dès sa majorité.

Pub



BLACK FRIDAY

VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 NOVEMBRE

20%

SUR TOUTES LES LITERIES

TEMPUR
A mattress like no other™

bico
SINCE 1961

superba
Pour une bonne nuit

roviva
SINCE 1988

triconi
MEUBLES

Vionnaz
Sortie autoroute Aigle

anthamatten
MEUBLES

Rte Industrielle 11
Saint-Légier